

Bulletin communal d'AIZIER



Dans ce numéro

Le mot du Maire	3
Administration communale	4
Un peu d'histoire	9
Quoi de neuf dans la commune ?	11
Manifestations	18
Renseignements pratiques	27

Le mot du Maire

*Madame, Monsieur,
Mes chers concitoyens,*

Après une année 2017 consacrée aux travaux, 2018 sera l'année de l'ouverture du restaurant tant attendu d'Aizier !

Les étapes ont été longues et périlleuses entre la recherche des financements, les travaux et une cure de jouvence salvatrice qui permet à l'hôtel Peltier de renaître : il va enfin ouvrir à nouveau ses portes à la clientèle.

La commune qui, au début des années 80, constatait la fermeture de son restaurant puis de son école, voyait son activité commerciale s'éteindre. Il ne restait que Médéric Barbanchon, patron du garage Citroën dont l'enseigne est encore visible à ce jour, pour maintenir le dernier commerce du village. Mais très vite, malheureusement, l'heure de la retraite ayant sonné, il ferma à son tour.

C'est en 2005 que, la municipalité consciente de ses atouts patrimoniaux et environnementaux, décida de s'inscrire dans l'élan national en faveur du développement de l'économie touristique. C'est ainsi que nous avons accueilli l'activité d'accrobranche Viking Aventure, puis entrepris de restaurer le prieuré Saint-Thomas avant de nous pencher au chevet de la maison Le Pallec qui, aux dires des habitants, méritait bien notre attention.

A l'aune du développement de l'axe Seine et du passage à Aizier de la Seine à vélo, nous nous devons d'accompagner cette dynamique. L'ouverture du restaurant en est un symbole mais ce n'est pas fini. Vos conseillers municipaux envisagent encore la restauration de notre magnifique église Saint-Pierre du XII^{ème} siècle. A la faveur d'un diagnostic sanitaire, une étude de travaux a été réalisée et la recherche de financement est en cours.

Parmi les financeurs, il y a entre autre le département de l'Eure et son opération "Mon village, mon Amour". Quel meilleur slogan pour définir l'engagement des conseillers municipaux qui oeuvrent sans relâche pour faire vivre notre commune. Et je salue au passage l'engagement sans faille sur tous les sujets de mon Premier Adjoint, Christophe Foliot, depuis toutes ces années.

Nathalie Nédeau, Marie Gergaud, les conseillers municipaux, Christophe Foliot et moi-même vous souhaitons d'agréables fêtes de fin d'année et vous présentons nos meilleurs voeux de bonheur, de santé et de prospérité pour l'année 2018. »

Benoît Gatinet

Administration communale

Budget principal 2017

Section d'investissement-Dépenses

Restauration de l'église	47 676 €
Bâtiments communaux - Remplacement de la chaudière	42 615 €
Bâtiments communaux - Mise en accessibilité	5 000 €
Bâtiments communaux - Extincteurs	500 €
Mise en place de 3 dos d'âne aux entrées du Bourg	13 000 €
Terrains Arsault-Aménagement	25 592 €
Mairie - Contrat logiciel informatique	1 221 €
Dépenses imprévues	3 000 €
TOTAL	138 604 €

Section d'investissement - Recettes

Excédent d'investissement de l'exercice 2016	88 043 €
Amortissements	11 361 €
Taxe Locale d'Aménagement & FCTVA	3 200 €
Subvention Etat - Etudes Eglise & chaudière	36 000 €
TOTAL	138 604 €

Section de fonctionnement - Dépenses

Achats et services extérieurs	34 675 €
Charges de personnel	32 952 €
Autres charges de gestion courante	14 300 €
Autres charges exceptionnelles	113 218 €
Amortissements	11 361 €
Ecole de Trouville-la-Haule - Frais de fonctionnement	6 060 €
Reversement sur FNGIR	4 681 €
Subventions communales	1 490 €
Secours et dots (voyages scolaires, présence verte)	500 €
Dépenses imprévues	1 000 €
TOTAL	220 237 €

Section de fonctionnement - Recettes

Excédent de fonctionnement de l'exercice 2016	134 297 €
Dotations & subventions versées par l'Etat	43 754 €
Impôts et taxes	26 836 €
Remboursements sur les charges de personnel	8 000 €
Locations diverses (salle communale, loyers ...)	6 950 €
Redevance d'occupation du domaine public	400 €
TOTAL	220 237 €

Budget Annexe 2017 - Maison Le Pallec

Section d'investissement - Dépenses

Travaux d'agrandissement & de restauration	261 018 €
Remboursement emprunts.....	65 784 €
TOTAL	326 802 €

Section d'investissement - Recettes

Solde d'exécution de l'exercice 2016 reporté	22 832 €
Subvention Etat & Etablissements nationaux	233 970 €
Subvention Conseil départemental	45 000 €
Subvention Communauté de Communes	25 000 €
TOTAL	326 802 €

Section d'exploitation - Dépenses

Achats et service extérieurs	3 180 €
Intérêts d'emprunt	3 583 €
Charges exceptionnelles	1 696 €
TOTAL	8 459 €

Section d'exploitation - Recettes

Résultat d'exploitation de l'exercice 2016 reporté	8 459 €
TOTAL	8 459 €

Subventions communales

Le conseil municipal a alloué les subventions suivantes pour l'année 2017, pour un montant total de 1 490 € :

UNC Intercommunale	15 €
Croix Rouge Française - Union locale de Pont-Audemer	15 €
Restos du Cœur de l'Eure	40 €
Amis des Monuments et Sites de l'Eure	26 €
Association des Secrétaires de Mairies	50 €
Ecole des Jeunes Sapeurs-pompiers de Routot	100 €
Association Au Nom d'Inès	100 €
Association Badminton Club du Roumois	15 €
Association Rugby Club de Pont-Audemer.....	15 €
Association Sportive Scolaire du Collège de Manneville	90 €
FCIC Le Bel Air	440 €
Société de Chasse d'Aizier	200 €
Sauvegarde Animalière de la Risle-S.A.R.S	200 €
Coup de pouce pour le Roumois.....	50 €
Divers	134 €

Personnel Communal

Le contrat aidé de notre employée communale a pris fin le 13 novembre 2017. Suite à la décision du gouvernement de ne plus financer les contrats aidés, le Conseil Municipal a décidé de recruter Mme Marie-Thérèse GERGAUD en tant qu'agent technique non titulaire à compter du 14 novembre 2017 pour une durée de 12 mois et pour une durée hebdomadaire de 21h00.

Etat civil

Naissance



Le 26 juillet 2017 : Arthur MERZGEC

Mariage

Le 23 septembre 2017 : Laura LUDENA et Romain PENELLE



Liste électorale

Si vous n'êtes pas encore inscrit sur la liste électorale, il n'est pas trop tard.

Une permanence se tiendra à la mairie le samedi 30 décembre

de 10h30 à 12h30.

Munissez-vous de votre pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

Carte d'identité

Depuis le mois de mars 2017, seules les mairies équipées de dispositif de recueil peuvent délivrer une carte nationale d'identité. Les mairies habilitées les plus proches sont : Pont-Audemer, Bernay, Brionne, Honfleur, Notre-Dame-de-Gravenchon ...

Vous devez obligatoirement prendre rendez-vous auprès de la mairie habilitée.

Vous avez désormais la possibilité de remplir en ligne une pré-demande de carte nationale d'identité sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Un numéro de pré-demande vous sera attribué ; il permettra à l'agent de la mairie habilitée de récupérer vos informations enregistrées en ligne. La pré-demande ne dispense pas du passage à la mairie habilitée pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier (justificatifs d'état civil et de nationalité, justificatif de domicile, photo d'identité, timbre fiscal le cas échéant).

La mairie d'Aizier reste à votre disposition pour vous aider à constituer votre dossier et répondre à vos questions.

Permis de conduire et cartes grises

Le dépôt sur place et la transmission par voie postale des dossiers de permis de conduire et de cartes grises ne sont plus possibles en préfecture.

Vous devez réaliser vos demandes par voie dématérialisée sur le site www.ants.gouv.fr ou auprès des professionnels de l'automobile agréés.

Pour plus d'informations, vous pouvez vous rendre sur le site des services de l'État www.eure.gouv.fr

Jeunes français de 16 ans, faites-vous recenser !

Tous les jeunes, filles et garçons, ayant la nationalité française, doivent venir se faire recenser à la mairie de leur domicile, dès leur 16ème anniversaire.

Le recensement est **obligatoire**. Présentez-vous à la mairie avec le livret de famille de vos parents et votre carte d'identité.

Il sera délivré une attestation de recensement, indispensable pour l'inscription aux examens (BEP, Baccalauréat, permis de conduire, concours d'état...).



Présence Verte

Depuis plusieurs années, la commune a signé une convention avec Présence Verte pour favoriser le maintien à domicile des personnes âgées, fragilisées ou handicapées.

Une simple pression sur le bouton d'appel (pendentif ou bracelet) et l'alarme est reçue à la centrale d'écoute, qui en fonction du besoin prévient les proches ou les services d'urgences.

De nouveaux dispositifs sont proposés pour améliorer les conditions de vie au quotidien : le bracelet "détecteur de chute", le transmetteur GPRS (qui permet de palier à l'absence de ligne téléphonique), le détecteur de fumée relié à la centrale d'appels...



Élagage d'arbres dépassant sur la voie publique

Après mise en demeure sans résultat de procéder à l'élagage des arbres et haies dépassant sur les voies communales, le Maire peut désormais faire procéder à l'exécution forcée des travaux d'élagage par l'entreprise de son choix. Les frais afférents à ces opérations seront à la charge des propriétaires négligents. (Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011).



Travaux momentanés de bricolage et de jardinage

Les travaux momentanés de bricolage et de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage comme les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies ménagères... pourront être effectués selon l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009 à savoir :

- * les jours ouvrables de 8h30 à 19h30
- * les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- * les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00



Lutte contre le bruit de voisinage

Extrait de l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2009

Article 9 : les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage et en particulier de faire en sorte que ces animaux ne soient pas une source de nuisances sonores et ceci de jour comme de nuit.

« Les bateaux célèbres qui passèrent à Aizier »

Au cours des siècles, Aizier vit passer les galères romaines, puis les drakkars norvégiens venant périodiquement assiéger Paris.

La terreur des marins était le franchissement des traverses d'Aizier et de Villequier. Un navire qui piquait sur un banc de sable était obligatoirement couché, puis renversé donc perdu.

Les environs de Quillebeuf étaient de véritables cimetières à bateaux dont on voyait périodiquement émerger les mâts au gré des marées.

Les mascarets étaient célèbres et spectaculaires.

3 janvier 1790, un naufrage est resté célèbre : celui du *Télémaque*, rebaptisé la *quintanadoine*, qui était soupçonné renfermer les trésors de Louis XVI et ceux des abbayes normandes.

Bien des points sont troublants dans cette affaire...

Le capitaine Jacques Adrien Quemin du *Télémaque* n'a jamais pu s'expliquer le naufrage. Jamais on n'a retrouvé dans les archives maritimes son rapport fait à l'Amirauté du Havre et aucune réclamation ne fut faite sur la cargaison.

Aussitôt après la catastrophe, 300 hommes furent envoyés avec du matériel pour relever le navire. On dut abandonner.

Quand ce navire est passé devant Aizier, il n'était pas encore rentré dans l'histoire ; c'était un beau brick de 26 m de long.

A quelques encablures et par son naufrage, il devenait une énigme pour les historiens et un attrait de gain pour les spéculateurs.

En 1939, la drague du Havre conduite par Yves Morvan, chef dragueur, et des scaphandriers retirèrent des barils de suif et de clous, d'énormes madriers et quelques bijoux mais aucun trésor.

En 1940, les travaux de renflouement furent interrompus par l'arrivée des allemands. Les madriers servirent en juin 1940 à édifier des abris contre les bombardements allemands.

1833, sous le règne de Louis Philippe, plus paisible passa « le Luxor » spécialement construit pour ramener l'obélisque, offert par Méhémet Ali au Roi de France, de l'Égypte à Paris.

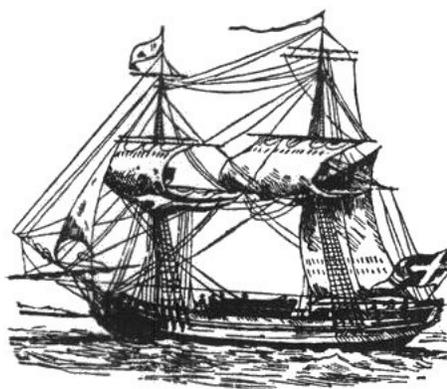


Le "Sphinx" remorquant le "Luxor", François Roux (1811- 1882), aquarelle sur papier, vers 1880/82

La mauvaise tenue en mer du Luxor à l'aller l'empêcha d'entreprendre la traversée de la Méditerranée seul : la Marine Française dépêcha sur place le « Sphinx », puissant bateau à vapeur, le premier de la Marine Française, chargé de le remorquer.

Le Luxor atteignit enfin Le Havre le 12 septembre 1833. Le sphinx reparti en mer tandis qu'un petit remorqueur se chargea de la remontée de la Seine... avant d'être coincé à Rouen pour une histoire de crue. Trois mois de patience encore !

Le 23 décembre, enfin, l'obélisque arriva à Paris.



Le *Télémaque* qui s'appellera ensuite le *Quintanadoine*, du nom d'une famille d'armateurs rouennais.

D'après un dessin original du Capitaine Quemin

1840, un autre bateau célèbre apporta un élan de ferveur extraordinaire dans le coin normand : ce fut le retour des cendres de Napoléon.

Les guerres de l'Empire et leurs malheurs étaient oubliés. Louis XVII avait déçu et Napoléon retrouvait le prestige de sa gloire et de ses victoires. Les grognards encore nombreux racontaient leurs campagnes.

Quand « La Normandie » eut quitté Cherbourg sous les ordres du Capitaine Bambiné, avec la suite de bateaux, ce fut un déferlement du peuple sur les bords de Seine. Les habitants de Pont-Audemer se précipitèrent pour voir passer le cortège.

De Quillebeuf à Trouville-la-Haule, les quais et les bords étaient pavoisés.

Les oriflammes, le catafalque recouvert d'une draperie noire à croix blanche, les marins et leurs officiers en grand uniforme donnaient à ce cortège une allure triomphale.

Le prince de Joinville, les anciens Maréchaux d'Empire montaient la garde à tour de rôle éclairés par des feux ardents.

A la vue du cercueil de leur Dieu, les grognards qui avaient revêtu leurs vieux uniformes, se précipitaient dans l'eau pour toucher le bateau.

A Aizier, il n'est pas question de foule car il n'y avait en 1838 que 30 feux mais il est certain que tout le monde était au bord de l'eau.

Le 1er bateau à vapeur, steamer, qui remonta le fleuve fut en 1816 « L'Elise » venant du Havre en provenance de Londres jusqu'à Paris.

Le 21 septembre 1887, un steamer anglais « Le Roméo » venant de la Nouvelle Orléans avec 32 hommes à bord quitte Le Havre pour Rouen. Il est remorqué par une abeille et conduit par un pilote. Il s'échoua à 40 mètres du rivage sur un banc de sable par le travers de la Vacquerie.

Au moment de la barre, la 1ère lame couche le navire par le travers puis la 2ème le fait chavirer quille en l'air. Beaucoup de marins du pont sont noyés. Une cabane à bestiaux fut construite avec des débris de ce navire.

Ce naufrage accéléra le balisage.



*Assiette : Retour des cendres de Napoléon.
Passage de la Dorade devant Rouen
Le 13 décembre 1840*



« Le Quevilly » était un bateau citerne pour le transport du pétrole de Philadelphie à Rouen. Ce navire monte la Seine 5 fois par an. Son port d'attache est Rouen.

Construit en 1897 aux Chantiers de Normandie, c'était un quatre-mâts à voile de plus de 100 mètres de long. Il a été un des derniers « clippers » ou lévriers des mers.

En 1903, il traverse l'Atlantique Philadelphie-Le Havre

en 15 jours. Lors de sa remontée en Seine, les riverains le guettaient pour ne pas manquer son passage, le saluaient et le suivaient des yeux avec orgueil.

Comme la TSF n'était pas très au point à l'époque, il était doté de pigeons voyageurs qui renseignaient régulièrement l'armateur sur le marche du bâtiment.

De retour aux chantiers qui l'ont vu naître, il est désarmé puis démâté. Il est racheté par les norvégiens en 1923 et est renommé « Deodata ». Il fut victime d'une torpille dès le début de la seconde guerre mondiale.

Quoi de neuf dans la commune ?

Aizier opère sa « Transition Énergétique »

La transition énergétique désigne une modification structurelle profonde des modes de production et de consommation de l'énergie. C'est l'un des volets majeurs de la transition écologique. Nul ne peut ignorer la nécessité de cette transition dont l'un des enjeux est de réduire les émissions de gaz à effet de serre pour lutter contre le réchauffement climatique. La France s'est fixée comme objectif ambitieux de porter la part des énergies renouvelables à 32% d'ici 2030. À l'heure actuelle, le bois constitue près de 50% de la part des énergies renouvelables utilisées sur le territoire. Cette situation est favorisée par le fait que la France possède un important patrimoine forestier (16,7 millions d'hectares, soit 30 % du territoire métropolitain). Ce chiffre devrait continuer de s'accroître avec le temps si l'on considère les efforts particuliers mis en place pour accélérer le développement de la filière bois en France.

C'est dans cet esprit et dans le souci de contribuer à l'effort national que la municipalité d'Aizier a décidé en 2016 d'investir dans un système de chauffage qui s'inscrit dans le plan « Bois-Énergie ». De plus, cette installation permettra d'attendre une économie de consommation d'énergie de 30% de la facture de chauffage de la mairie.

Pour réaliser ce projet qui s'inscrit dans le programme LEADER Seine Normandie, nous avons travaillé avec l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Eure (ALEC27) et l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME).

Le projet consistait au changement de deux très anciennes et vétustes chaudières fonctionnant au fuel par une chaudière à granulés de bois. Celle-ci alimente un réseau permettant de chauffer la mairie, la salle Madeleine JOTTE, le logement communal et le futur restaurant.

Le marché a été remporté par l'entreprise Dominique LEGER d'Anquetierville (76). La chaudière installée est de la marque OKÖFEN de la gamme Pellematic d'une puissance de 56 kW. Une des 3 caves du sous-sol a été transformée en espace de stockage de granulés de bois. Cette réserve permet de stocker 7,8 Tonnes de pellets. Le remplissage s'effectue 2 fois l'année par livraison par camion souffleur. Le pellet utilisé est fabriqué à l'usine ASWOOD située à Boullleville.

Le coût de cet investissement est de 35 512,27 € HT. La part communale de cet investissement est de 20% soit 7 102,454 €. Le reste est financé via une subvention DETR de l'Etat pour 40% soit 14 204,908 € et une subvention LEADER pour 40% soit 14 204,908 €.

La commune remercie L'Etat et L'Europe pour le financement de cet équipement.

L'installation fonctionne depuis février 2017 et donne entière satisfaction.

Nous tenons à remercier pour leur aide apportée au montage du dossier les techniciens chargés de mission LEADER et notre secrétaire Nathalie NEDEAU pour son professionnalisme et son implication pour l'aboutissement et la réussite de ce projet.

Benoît GATINET et Christophe FOLIOT



Chaudière OKÖFEN



Réserve à pellets



Ballon tampon de 1 100 l.



Fonds européen agricole pour
le développement rural :
l'Europe investit dans les
zones rurales



Sécurité routière

Suite à de nombreuses plaintes des habitants du bourg concernant la vitesse de circulation excessive d'un grand nombre de véhicules (voitures, camions et motos), la municipalité a pris la décision d'installer des ralentisseurs à chaque entrée du village. En parallèle, et en cohérence avec ces travaux et ceux réalisés en 2016 à Arsault, nous avons pris un arrêté de circulation limitant la vitesse à 30 km/h dans toute l'agglomération.

Ces trois plateaux surélevés ont été réalisés en juin 2017 par la société Le Foll de Corneville-sur-Risle pour la somme de 10 243,56 € HT. Ces trois ouvrages ont été subventionnés par le Département de l'Eure au titre des amendes de police pour un montant de 4 098 € soit 40% du montant hors taxe des travaux.



Nous
que ces
de

espérons
ouvrages

Plateau surélevé de la route du fond des Vaux (RD139).

sécurisation inciteront fortement les automobilistes à lever le pied sur les routes du village et que les comportements dangereux disparaîtront car n'oublions pas "**On ne regrette de rouler trop vite que lorsqu'il est trop tard**" ! Alors respectons la vitesse réglementaire en agglomération et plus particulièrement à Aizier.

Christophe FOLIOT

Le Restaurant d'Aizier

Beaucoup d'Aiziérois ou des habitants des communes limitrophes connaissent bien l'ancienne bâtisse située au 18, route du fond des Vaux appelée jadis « Hôtel PELTIER ». Cette maison, placée en plein centre du bourg, fut, pendant de nombreuses années, inoccupée ce qui engendra au fil des ans sa dégradation. Si vous voulez connaître l'histoire de cette demeure, nous vous invitons à rechercher l'article écrit par notre historienne disparue Madeleine JOTTE et paru dans le bulletin n°7 de juin 1999 à la rubrique « Un peu d'Histoire ».



Cette

maison

construite en pierres et briques vers le milieu du 19^{ème} siècle fut transformée en hôtel par Emile PELTIER. C'est bien des années après que cette propriété fut achetée par la famille LE PALLEC.



La commune d'Aizier a acquis cette bâtisse en novembre 2012. L'idée de recréer un restaurant au centre du village fit l'unanimité au sein du Conseil Municipal de l'époque : le dernier restaurant d'Aizier, situé en face, ayant fermé ses portes en 1983.

Mais, avant de se lancer, il fallait s'assurer que le projet serait viable. C'est pourquoi la municipalité diligenta une étude de faisabilité auprès d'un cabinet indépendant de conseil en développement touristique « Aménagement et Tourisme ». L'étude confirma la faisabilité du projet, la course à la recherche de subventions était lancée !

Plusieurs années furent nécessaires pour convaincre les partenaires et réunir les financements nécessaires à la réalisation de ce projet. Nos partenaires financeurs sont l'Etat, la Région Normandie, le Département de l'Eure, l'Union Européenne et la Communauté de Communes Roumois Seine. La Chambre de Commerce et d'industrie de l'Eure (CCI) est quant à elle intervenue dans le conseil et l'aide à la recherche d'exploitants.

L'entreprise GUEUDRY CONSTRUCTION située au TRAIT a emporté le marché.

Les travaux ont commencé en février 2016.

La réception des travaux a été réalisée le 31 octobre 2017.

Ce restaurant a une capacité de 50 couverts, il répond aux nouvelles normes thermiques, aux règles de sécurité et est accessible aux personnes en situation de handicap. Il est chauffé via un réseau de chaleur produit par une chaudière à granulés de bois (voir article concernant la chaudière). L'assainissement individuel est neuf et a fait partie du programme de rénovation et de mise aux normes des assainissements non collectifs de la Communauté de Communes Roumois Seine.

La commune est en contact avec plusieurs candidats. Tout laisse à penser qu'une ouverture au cours du 1^{er} semestre 2018 est raisonnable.

Vous trouverez le plan de financement à la page 5 de ce bulletin communal.

La commune tient à remercier les financeurs, les entreprises qui sont intervenues sur le chantier, Hervé HANIN et Jacques MOREL pour le suivi des travaux ainsi que Nathalie NEDEAU pour la gestion administrative de ce dossier certes difficile mais aussi passionnant.

Benoît GATINET et Christophe FOLIOT



Photos extérieure et intérieure avant travaux (2012)



16 mars 2016 – Construction du vide sanitaire



23 mars 2016 – La chape de l'extension est terminée



6 avril 2016 – Chape intérieure et ossature



9 juin 2016 – Démontage de la toiture et charpente



Jacques MOREL, Hervé HANIN
et Nicolas BONNIEC (Conducteur
de travaux GUEUDRY
CONSTRUCTION)



6 juillet 2016 – Pose de la charpente sur la bâtisse



12 septembre 2016 – Toiture et ravalement



11 novembre 2016 – Toiture et ravalement extension



8 février 2017 – Plomberie, Placo et Bandes



16 février 2017 – Isolation sol et trappe cave (salle)



17 octobre 2017 – Carrelage cuisine



1^{er} novembre 2017 – Le chantier « restaurant » est terminé mise à part quelques réserves qui sont à lever.



Cérémonie des Vœux du maire & Galette des Rois

Samedi 28 Janvier, s'est déroulée la traditionnelle cérémonie des vœux à la salle Madeleine Jotte d'Aizier. L'occasion pour Benoît Gatinet, Maire de la commune, Vice-président du Conseil départemental de l'Eure et Président de la nouvelle Communauté de Communes de Roumois-Seine, de présenter des vœux chaleureux devant son conseil municipal, le maire de la commune voisine Vatteville-la-Rue, Jacques Charon venu en ami et devant une bonne quarantaine d'habitants. Des vœux à tonalité intercommunale à l'heure de la nouvelle et grande intercommunalité Roumois Seine.



Benoît Gatinet n'a pas hésité à rappeler qu'Aizier se trouve au cœur des grands projets de développement économique et touristique de Roumois Seine mais aussi du département. Dynamique que la commune n'a pas attendu pour lancer déjà de grands projets : restaurant, restauration de l'église, chaudière bois écologique et économique ainsi que les dernières tranches d'enfouissement des réseaux qui viennent de s'achever.

Benoît Gatinet a tenu à saluer le travail du personnel communal ainsi que de son équipe municipale dynamique qui permet de porter ses projets lourds et ambitieux pour une commune de seulement 120 habitants. Avant de terminer par rendre un hommage appuyé à son premier adjoint Christophe Foliot pour son investissement sans faille pour la commune et le maire de rappeler à son premier adjoint : "Avec toi, je sais que la boutique est bien gardée".

La journée s'est terminée de manière conviviale, par le partage de la traditionnelle galette des rois offerte par la municipalité.

Arnaud Maupoint



La Fête des familles - 20 mai



Les 2 dernières fêtes des familles ont été un franc succès et cette 8^{ème} édition ne dérogea pas à la règle. Avec plus de 420 participants, nous pouvons considérer que cette manifestation fut une vraie réussite.

Cette année, le thème choisi était « Familles Globe Trotter ». C'est pourquoi la journée a été rythmée par des musiques du monde avec les troupes CORCOVADO et CAPOEIRA BIRIBA qui représentaient le Brésil et la troupe VACH'MANDINGUE qui représentait l'Afrique. Ces musiciens ne se connaissaient pas au début mais, au fil de la journée, ils se sont écoutés, se sont appréciés, ont échangé leurs instruments et ont partagé leur art. Cela a permis en fin d'après-midi de nous offrir un superbe récital à trois. Quel bonheur d'avoir pu assister à ce spectacle qui nous a plongé dans le ravissement, l'émerveillement et l'enchantement.



La troupe CAPOEIRA BIRIBA



La troupe VACH'MANDINGUE



La troupe CORCOVADO



Les Aiziérois en force

Un grand merci aux animateurs du Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes de ROUMOIS SEINE et aux bénévoles qui ont tenu les nombreux ateliers tels que le Beach football, maquillage, découverte de l'Inde, portage bébé, créations manuelles, crêpes bretonnes, combats de sumo, danse ...

Nous vous donnons rendez-vous en 2018 pour la 9^{ème} fête des familles.

Venez nombreux partager un petit moment avec nous, vous ne serez pas déçus !

*Christophe FOLIOT
Bénévole du REAAP*

BBQ Party - 27 août 2017

Pour la 3^{ème} édition de cette fête de village, la municipalité a décidé d'innover en proposant pour le plat principal un cochon grillé. Rôti longuement au feu de bois par notre maître cuistot, la bête était très tendre et sa peau croustillante à souhait. Ce met a ravi l'ensemble des convives du plus jeune au plus âgé.

Cela devient maintenant une habitude pour notre rencontre de fin d'été : le beau temps était présent au rendez-vous pour accompagner cette journée festive. L'équipe organisatrice a même dû se mobiliser pour trouver chez les uns et les autres suffisamment de parasols... Qui l'eut cru !

Les 70 Aizierois présents ont ainsi pu profiter d'un après-midi de partage chaleureux et convivial.

Bonne rentrée à tous.
A l'année prochaine.

Christophe FOLIOT



Elle est pas belle
la vie à Aizier !



Quelle est l'identité du vengeur masqué d'Aizier ?

Aizier fête HALLOWEEN - 31 octobre

Il est environ 15h30 quand j'entends toquer à la porte et, au même instant, le ciel se couvre, l'atmosphère devient soudain très inquiétante...

Que se passe-t-il ?

Lentement, je m'approche de la porte d'entrée, j'entends des chuchotements accompagnés de rires étouffés. J'entrouvre timidement la porte, celle-ci, poussée par une force mystérieuse s'ouvre brusquement et, tout à coup me voici submergé par une horde de lutins, sorcières, farfadets, fantômes, trolls, ogres et autres personnages sortis de je ne sais quels contes d'épouvantes...

« Un bonbon ou un mauvais sort ? » me crie-t-on !



*Ouf, je
Gabin,
Cristiano*

*reconnais
ainsi que
et Tom,*

les enfants du village qui célèbrent la fête d'Halloween. Vite, je m'empresse d'aller chercher en cuisine les sucreries qui me sauveront de ces petits monstres. Après, avoir pillé ma réserve à gourmandises, l'affreuse mais attachante petite troupe se dirigea vers la salle Madeleine JOTTE où un frugal goûter les attendait, préparé par leurs dévoués parents.

A l'année prochaine les petits...

Christophe FOLIOT



Cérémonie de commémoration du 11 novembre

Lors du conseil d'école en juin dernier, il a été décidé que, lors des commémorations, les élèves de l'école René BUNEL de Trouville-la-Haule se rendront dans l'une des communes du groupement, à tour de rôle.



C'est pour cette raison, que la 99^e cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre, a réuni un groupe de 80 personnes pour se recueillir devant le Monument aux Morts d'Aizier afin d'honorer les combattants morts pour la France lors de la 1^{ère} Guerre Mondiale 1914-1918. Les 25 enfants présents ont déposé au pied du monument les 3 gerbes qu'ils ont confectionnées en cours avec leurs professeurs. Après la minute de silence, Benoît GATINET lut à l'assemblée le message du Secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants. Celui-ci souligne notamment le centenaire de 1917 avec l'entrée en guerre des Etats-Unis aux côtés de l'Entente, les terribles bilans humains du Chemin des Dames et de Vimy, la création du statut de « pupille de la Nation » destiné aux nombreux orphelins de guerre mais aussi la nomination de Georges CLEMENCEAU en tant que Président du Conseil et ministre de la guerre.

Les enfants ont ensuite entonné le chant de la Marseillaise qu'ils ont répété à l'école les semaines précédentes.

Le maire, après avoir remercié chaleureusement les enfants et les professeurs pour leur participation, invita l'assemblée à partager le verre de l'amitié à la salle communale. Les enfants, quant à eux, se sont partagés les bonbons offerts par la municipalité.



Christophe FOLIOT

Le repas des Aînés - 11 novembre

Une fois n'est pas coutume, notre traditionnel repas des Anciens se tient après la cérémonie de commémoration de l'Armistice du 11 novembre.



Cette année direction le lieu-dit de « Maison Brûlée » au restaurant l'Hermitage où nous sommes attendus. Le personnel est charmant et la salle est décorée façon belle époque. Un apéritif nous est servi accompagné de petits feuilletés en amuse-bouche.

L'ambiance est festive, il est vrai que notre ami du conseil municipal Stéphane amusa la galerie en jouant un photographe, disons un peu particulier... Au menu, nous avons pu déguster : un roulé de saumon en entrée, du faux-filet et sa jardinière de petits légumes de saison en plat principal, une assiette gourmande en dessert, le tout accompagné de vins délicats et une petite boisson chaude au choix pour finir. Vers 17h, notre maire Benoît GATINET donna le signal du retour vers Aizier pour terminer la journée avec les Aiziérois autour d'un verre de l'amitié. Les 43 convives du jour bravèrent la pluie pour rejoindre les voitures car le mauvais temps ne nous a pas quittés de la journée. Mais, cela n'a en rien entravé notre bonne humeur, bien au contraire...

A l'année prochaine pour de nouvelles aventures gastronomiques.

Christophe FOLIOT



Un Noël magique - 10 décembre

Pas de neige pour le spectacle de Noël mais beaucoup de vent accompagné de pluie éparse. Ce qui inquiète les enfants, ce ne sont pas les rafales violentes qui courbent les sapins, ni les ondées qui s'abattent soudainement sur le village mais, est-ce que le Père Noël va pouvoir venir cet après-midi ?

Soudain, une musique attire l'attention de l'assemblée et un drôle de personnage entre en scène. Il s'agit du magicien illusionniste Paillette. S'ensuit des tours de magie des plus étonnants : cordes magiques, jeux de cartes, anneaux mystérieux, multiplication de bouteilles, etc... Le spectacle se termina avec un numéro de sculpture de ballons : épées, chapeaux excentriques, pistolets sont ainsi fabriqués en un tour de main... Quel souffle ce Monsieur Paillette !



A 16h15, le Père Noël pointe le bout de son nez, ou plutôt le bout de sa longue barbe blanche pour le plus grand bonheur des petits. Les cadeaux et les chocolats offerts par la municipalité sont distribués par le vieil homme aidé dans sa tâche de Benoît notre maire. Les enfants sont aux anges et les flashes des parents crépitent de toutes parts.



L'après-midi se termine autour du partage de boissons chaudes et d'une dégustation de viennoiseries.

Joyeux Noël à tous.

Christophe FOLIOT



Renseignements pratiques

Permanences de la mairie

La mairie est ouverte au public **le jeudi de 17 heures à 19 heures**.

Lors des permanences, vous serez accueillis par Nathalie NEDEAU, secrétaire de mairie et par le Maire ou son Adjoint.

Vous pouvez contacter la mairie par téléphone au **02 32 42 18 40** ou nous écrire, via internet, à l'adresse suivante : **mairie.aizier@orange.fr**

En cas d'urgence, vous pouvez appeler :

◇ M. GATINET, Maire (02 32 42 18 40)

ou

◇ M. FOLIOT, 1er adjoint (02 32 56 44 48)

Permanences départementales

Benoît GATINET vous reçoit le 1er mercredi du mois à Bourg-Achard, le 2ème mercredi du mois à Bourneville-Sainte-Croix, le 3ème mercredi du mois à Quillebeuf-sur-Seine et le 4ème mercredi du mois à Routot de 18h30 à 19h30.

Veuillez prendre rendez-vous au 02 32 57 95 28.

Location de la salle Madeleine Jotte

Si vous souhaitez louer la salle communale d'Aizier, veuillez prendre contact avec Nathalie Nédeau à la mairie.

Gestion des déchets

Depuis le 15 novembre 2017, les consignes de tri ont évolué.

Tous les papiers devront être triés avec les cartonnettes, dans les colonnes dédiées d'apport volontaire.



Le tri en apport volontaire, c'est :

- Un coût moins important qu'en porte à porte (au niveau de la collecte et du centre de tri)
- Un service disponible à tout moment pour les usagers
- Une qualité améliorée des papiers et des cartonnettes triés
- Le même geste de tri sur le territoire
- Une réduction de la pénibilité du travail des agents de collecte sélective (bacs/sacs jaunes moins lourds)

Triés, ces déchets sont recyclés !

Dans ce bac : **emballages en plastique ...**



... **en carton**



... **en métal**



Le **verre**, les **papiers** et les **gros cartons** doivent être déposés dans les conteneurs, ou bennes déchèterie, dédiés à cet effet.

Interdit dans ce bac

A jeter avec les ordures ménagères



© 2015 ValoRisle - Eco Emballages - 01 20 39 00 00

NOUVEAU !

PAPIERS ET CARTONNETTES LE TRI ÉVOLUE !

Désormais,
tous les papiers et cartonnettes
vont uniquement dans
la colonne d'apport volontaire.



*Cette nouvelle organisation de collecte ne souille pas
les papiers et cartonnettes et offre une meilleure qualité
de recyclage, à moindre coût !*



www.sdomode.fr

© 140721, BENE, 08.13.14.45.67 - 2017

Horaires de la déchèterie

Commission déchèteries
6 octobre 2016

Rappel relatif aux horaires d'ouverture des déchèteries :

Déchèteries d'Amfreville la Campagne, Beaumontel, Bernay, Bourgheroulde, Bourg-Achard, Malleville sur le Bec, Pont-Audemer.

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Été	Matin	fermée	9h à 12h	9h à 12h	fermée	9h à 12h	9h à 12h
	Après-midi	14h à 18h					
Hiver	Matin	fermée	9h à 12h	9h à 12h	fermée	9h à 12h	9h à 12h
	Après-midi	14h à 17h					

Déchèteries de Drucourt, la Barre en Ouche, Serquigny, Trouville la Haule.

		lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi
Été	Matin	fermée	9h à 12h	9h à 12h	fermée	9h à 12h	9h à 12h
	Après-midi	fermée	14h à 18h				
Hiver	Matin	fermée	9h à 12h	9h à 12h	fermée	9h à 12h	9h à 12h
	Après-midi	fermée	14h à 17h				

L'office de Tourisme

L'Office de Tourisme de la Communauté de Communes Roumois Seine organise de nombreux événements (02 32 57 32 23)

Vous pouvez vous y rendre toute l'année du lundi au samedi de 9h30 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. En juillet et en août, l'Office de Tourisme est également ouvert les dimanches de 10h00 à 13h00.

Retrouvez toutes les actualités sur les pages Facebook et Twitter officielles.

Bibliothèque de Trouville-la-Haule

Mme Clothilde Kerscaven vous accueille à la bibliothèque.

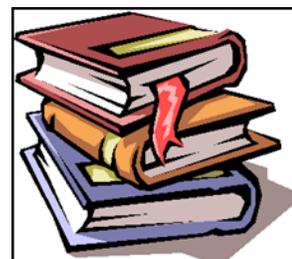
N'hésitez pas à lui demander de l'aide dans le choix de vos lectures, la recherche d'ouvrages, ou pour vos commandes à la Médiathèque Départementale de l'Eure.

L'inscription à la bibliothèque est gratuite.

Horaires d'ouverture au public

- * Lundi de 14h30 à 18h30
- * Mercredi de 14h00 à 18h00
- * Samedi de 14h30 à 17h30

Tél : 02.32.42.18.42





AMFREVILLE LA CAMPAGNE

21 F, rue de la République 27370 Fouqueville

PERMANENCES Sans rendez-vous

SOLIH NORMANDIE SEINE

Subventions travaux : Le 2^{ème} mercredi et le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 10h à 12h

Tél. 02 32 39 84 00

PERMANENCES Sur rendez-vous

MISSION LOCALE (recherche emploi)

Le 1^{er} et le 3^{ème} mercredi de chaque mois de 9h à 12h

Tél. 02 32 59 76 80

INFO ENERGIE

Le 2^{ème} mercredi de chaque mois de 10h à 12h

Tél. 02 32 39 84 00

CIBC

Mme Christelle MAQUAIRE, consultante emploi formation

Tél. 02 32 33 92 90

SAVS/MDPH27

Le 2^{ème} lundi de chaque mois de 14h à 16h

Tél. 02 32 41 16 51



QUILLEBEUF SUR SEINE

Au Pôle Animation Familles 20 rue Saint Seurin

27680 Quillebeuf sur Seine

PERMANENCES Sans rendez-vous

P.M.I

Mme Françoise HOUARD

Tous les jeudis après-midi de 14h à 16h30

EURE HABITAT

Mme Gwenaëlle GAVELLE

02. 32. 28.76 .57

06 07 01 71 91

Si nécessaire, Mme Gavelle vous donnera rendez-vous dans nos locaux

PERMANENCES Sur rendez-vous

ASSISTANTE SOCIALE

1^{er} contact

Tél : 02 32 31 97 17

CONSULTATION

Docteur FLOURIOT (enfants de 0 à 6 ans)

Le 2^{ème} mardi de chaque mois

Tél. 02 32 57 52 02

**JOURS ET HORAIRES DES PERMANENCES
DES ORGANISMES PUBLICS
AU SEIN DES POLES ROUMOIS SEINE
(au 1^{er} janvier 2018)**

MISSION LOCALE

Monsieur ANFRAY

Le lundi après-midi et le mercredi matin

Tél : 02 32 41 16 83

PACTE

(Pont-Audemer Chômage Travail Entraide)

Mme Laurence BONS

Tél: 02.32.42.09.60

Le 1^{er} vendredi de chaque mois de 11h00 à 17h30



GRAND BOURGTHEROULDE

Au Logis Place Jacques Rafin 27520 Grand Bourgtheroulde

PERMANENCES Sur rendez-vous

SOLIH NORMANDIE SEINE

Le 2^{ème} mercredi après-midi du mois de 14h à 16h

Tél. 02 32 39 84 00

SHEMA

(aménagement, construction, développement économique)

Mme Nathalie PIERRE

Tous les jeudis, 9h - 17h

Tél. 06 14 41 39 10 - Mail : npierre@shema.fr

CATTP

(Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel)

Pour adultes

Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h15

Tél. 02 35 87 26 46



GRAND BOURGTHEROULDE

Aux Communs Place Jacques Rafin 27520 Grand Bourgtheroulde

PERMANENCES Sur rendez-vous

CMP

(Centre Médico-Psychologique)

Pour adultes

Du lundi au vendredi de 9h45 à 16h30

Tél. 02 32 35 13 80 ou 02 35 87 00 33

CMPP

(Centre Médico-Psycho-Pédagogique)

Pour enfants

Du lundi au vendredi de 9h30 à 18h

Rendez-vous au 02 32 39 03 65 (du lundi au jeudi)

et au 02 35 78 23 06 (le vendredi)



Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.

Aérez
au moins
10 min.
par jour



Faites vérifier et entretenir :
chaudières et chauffages chaque année avant l'hiver



Utilisez dehors :
appareils de cuisson (brasero, barbecue) et groupes électrogènes



Respectez le mode d'emploi
des appareils de chauffage et de cuisson



www.prevention-maison.fr

www.inpes.sante.fr
inpes
Institut national de prévention et d'éducation pour la santé